

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 8 mars 2001 portant nomination des Président  
et Vice-Présidents du Conseil d'avis de l'Office de la  
Naissance et de l'Enfance**

**A.Gt 25-10-2017**

**M.B. 18-12-2017**

LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE,

Vu le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'enfance, en abrégé «O.N.E.», l'article 22 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mars 2001 portant nomination des Président et Vice-Présidents du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, modifié par les arrêtés des 15 octobre 2003 et 19 juillet 2007 ;

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de certains membres démissionnaires ;

Considérant les candidatures reçues ;

Sur proposition des membres du Conseil d'avis réunis le 11 septembre 2017 ;

Sur proposition de la Ministre de l'Enfance ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mars 2001 portant nomination des Président et Vice-Présidents du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, modifié par l'arrêté du 19 juillet 2007, sont apportées les modifications suivantes :

a) au point 2), les mots «Mme Denise Nihon, représentante de l'OSBW», sont remplacés par les mots «Mme Isabelle Gaspard, représentante de la FIMS» ;

b) au point 3), les mots «Mme Brigitte Taeter, représentante de la CoSeGe» sont remplacés par les mots «M. Geoffroy Carly, représentant des CEMEA».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

**Article 3.** - La Ministre de l'Enfance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 25 octobre 2017.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,

A. GREOLI